

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal

Séance du 28 mai 2021 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du
Code des Collectivités Territoriales.

Présents :

Luud BERINGS, Michel BURGUET, Pierre DAVID, Diana DELAHAYE, Michel DESMOULINS, Muriel DESMOULINS, Jean-Louis LABONNE, Emmanuel PIERRE-FRANCOIS
Roland POURCHET, Jacky POURRE, Sonia VIGNAL

Diana DELAHAYE a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil 01/04/2021 est soumis à l'approbation du conseil :
Le compte-rendu est approuvé

1/ Délégations du Maire aux élus

Muriel DESMOULINS, première adjointe : chargée de la Communication (remise à jour du site, création d'une page facebook pour la Mairie), de la Vie Associative (gestion et organisation administrative et sécuritaire de toutes les manifestations festives et culturelles, développement du relationnel entre les associations et mise en place d'actions ciblées dans le but de créer du lien social) et de la gestion des bâtiments communaux locatifs.

Sonia VIGNAL, deuxième adjointe : chargée des affaires sanitaires et sociales, et des relations avec les habitants

Jacky POURRE, conseiller municipal délégué : chargé de la voirie, des réseaux divers, des bâtiments communaux et de l'embellissement du village.

Le conseil approuve à l'unanimité toutes ces délégations.

2/ Indemnités des élus :

Maire : 641 € brut (taux de 16,5%)

Première adjointe : 291,7 € brut (taux de 7,5%)

Deuxième adjointe : 175 € brut (taux de 4,5%)

Conseiller municipal délégué : 175 € brut (taux de 4,5%)

Le conseil approuve à l'unanimité les indemnités

3/ Délégation consentie du conseil municipal au Maire

Pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner au Maire les délégations suivantes :

- ⇒ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables à hauteur maximale de 3 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ⇒ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal,

- ⇒ de passer les contrats d'assurance,
- ⇒ de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- ⇒ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- ⇒ de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Le conseil municipal demande à ce que le Maire rende compte à chaque réunion du Conseil de l'exercice de ces délégations.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4/ Désignation des délégués dans les syndicats et organismes extérieurs

Communauté de communes du Pays de Saint Yrieix :

Titulaire : Roland POURCHET

Suppléante : Muriel DESMOULINS

Syndicat intercommunal de voirie arédien (SIVA) :

Titulaires : Roland POURCHET et Jacky POURRE

Syndicat des Eaux et de l'Auvézère :

Titulaires : Roland POURCHET et Michel DESMOULINS

Suppléants : Emmanuel PIERRE-FRANCOIS et Jacky POURRE

SIRTOM :

Titulaire : Michel DESMOULINS

Suppléante : Diana DELAHAYE

Syndicat intercommunal d'électrification de Lubersac (SIE) :

Titulaires : Michel DESMOULINS et Roland POURCHET

Suppléants : Emmanuel PIERRE-FRANCOIS et Jacky POURRE

Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) :

Titulaires : Roland POURCHET et Muriel DESMOULINS

Pays d'art et d'histoire Vezere Ardoise :

Titulaire : Pierre DAVID

Suppléante : Muriel DESMOULINS

Les Plus Beaux Villages de France :

Pierre DAVID

Le conseil approuve à l'unanimité toutes ces désignations

5/ Détermination des commissions communales et désignation de leurs membres

Commission d'appels d'offres (CAO) :

Titulaires : Michel DESMOULINS, Emmanuel PIERRE-FRANCOIS, Jacky POURRE

Suppléants : Muriel DESMOULINS, Diana DELAHAYE, Luud BERINGS

Commission de contrôle liste électorale :

Titulaire : Luud BERINGS

Suppléant : Jean-Louis LABONNE

Commission budget finances : Luud BERING, Michel BURGUET, Pierre DAVID, Diana DELAHAYE, Michel DESMOULINS, Muriel DESMOULINS, Jean-Louis LABONNE, Emmanuel PIERRE-FRANCOIS, Roland POURCHET, Jacky POURRE, Sonia VIGNAL

Commission réseaux, domaine public, voirie et assainissement : Jacky POURRE, Pierre DAVID, Jean-Louis LABONNE, Michel BURGUET

Commission bâtiments communaux : Jacky POURRE, Michel DESMOULINS, Emmanuel PIERRE-FRANCOIS, Muriel DESMOULINS, Diana DELAHAYE, Luud BERINGS

Commission cimetière : Pierre DAVID, Jean-Louis LABONNE, Michel BURGUET

Commission tourisme et développement économique : Luud BERINGS, Diana DELAHAYE, Pierre DAVID, Emmanuel PIERRE-FRANCOIS, Muriel DESMOULINS, Sonia VIGNAL, Michel BURGUET, Jean-Louis LABONNE

Commission développement des nouvelles technologies, assistance informatique : Luud BERINGS, Diana DELAHAYE

Correspondant défense : Diana DELAHAYE

Le conseil approuve à l'unanimité toutes ces désignations

6/ Election des membres de la CAO

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO doit être composée du maire, président et de 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il a été procédé à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Conseil Municipal, unanime propose une liste de candidats parmi les élus pour siéger à la commission d'appels d'offres :

Candidats titulaires : POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, PIERRE FRANCOIS Emmanuel
Candidats suppléants : DESMOULINS Muriel, BERINGS Ludgerus, DELAHAYE Diana

Il a été procédé au dépouillement et ces opérations ont donné les résultats suivants :

- ⇒ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- ⇒ Suffrages exprimés : 11
- ⇒ Nombre de voix pour chacun des candidats : 11

Sont donc élus, à l'unanimité, pour siéger à la commission d'appels d'offres :

Titulaires : POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, PIERRE FRANCOIS Emmanuel

Suppléants : DESMOULINS Muriel, BERINGS Ludgerus, DELAHAYE Diana

7/ Questions diverses

Manifestations estivales

- Roland POURCHET informe le conseil municipal du compte rendu de la réunion avec Michel BORDES, président des marchés de Ségur: les marchés de pays auront lieu cet été. Table de 6 personnes maximum jusqu'à fin juillet.

- Muriel DESMOULINS annonce qu'il n'y aura pas de fête du cul noir cette année

- Pierre DAVID, président de l'association « les Amis de Ségur » informe que le vide grenier et la journée des peintres auront lieu cet été.

Élections des 20 et 27 juin

Le conseil municipal débat de l'organisation des élections départementales et régionales : double scrutin dans la même salle, mener deux dépouillements bien distincts. 1 personne à l'accueil, 2 personnes à chaque bureau de vote - 4 permanences de 5 personnes.

Gestion des flux touristiques pendant la période estivale

Décision prise à l'unanimité par le conseil municipal de :

- fermer l'accès au stationnement de la partie enherbée du champ de foire
- d'interdire l'accès aux campings cars sur le champ de foire
- de diriger les flux vers trois aires de stationnement : l'église, le cimetière et le parking du bois

Cette décision entraîne l'urgence de remettre en état la passerelle du pont richard qui a été vandalisée - la commission tourisme et la commission voirie ont prévu de travailler ensemble à l'installation d'une signalisation temporaire afin de mieux informer les visiteurs sur les lieux de stationnement.

Elagage des platanes sur le champ de foire

Jean-Louis LABONNE informe le conseil qu'il a fait estimer par un professionnel l'élagage des platanes du champ de foire - le technicien a mis en garde sur la dangerosité des branches mortes qui menacent de tomber et de menacer la sécurité publique.

Organisation de la municipalité pendant la période de congé des employés

- demande de remplacement a été faite au niveau du centre de gestion de la Corrèze pour le secrétariat de mairie et l'Agence Postale
- niveau technique : pallier au remplacement de Laurent - organisation entre élus pour le remplacer

Formation premier secours

Sonia VIGNAL propose aux élus et aux habitants une formation payante aux premiers secours et au fonctionnement du défibrillateur dispensée par les pompiers ou La Croix Rouge - la mairie va se renseigner au niveau du coût et de l'organisation de cette formation

La séance est levée à 23h21